

**Nombre de délégués :**

En exercice	114
Présents	61
Procurations	3
Votants	64

DELIBERATION N°12-061224**Objet : étude de faisabilité pour la requalification de la déchèterie de Montignac**

L'an deux mille vingt-quatre, le six décembre, le **comité syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord Noir** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à "La Borne 120", commune de Marcillac-St-Quentin sous la présidence de M. Jérôme PEYRAT, Président.

Date de convocation du comité syndical : le 29 novembre 2024

Etaient présents :**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FENELON :**

ARCHIGNAC	Josiane FRAYSSE	
BORREZE		
CALVIAC EN PERIGORD	Sylvie MENARDY	Jean-Louis CHUPIN
CARLUX	Jean-Claude DELHORBE	
CARSAC-AILLAC		Andrée CAMBIER
JAYAC	Guy ESTRUC	
PAULIN	Alain PERIQUOI	
PECHS-DE-L'ESPERANCE	Gérard VIELLE	
PRATS DE CARLUX	Héloïse MARADENE	Brigitte TEILLAC PALADE
SALIGNAC-EYVIGUES	Jacques FERBER	Christèle MARJARIE
SIMEYROLS		
ST CREPIN ET CARLUCET	Brigitte CAPMAS-REBOUSSOU	
ST GENIES		Charles MOLINA
ST JULIEN DE LAMPON	Jean-Pierre HAMEL	
STE MONDANE	Éric BOURDET	Gilles ARPAILLANGE
VEYRIGNAC	Claude DENIS	Jocelyne MANIERE

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMME-VILLEFRANCHE DU PERIGORD :

BOUZIC	Séverine RAMOS	
CASTELNAUD LA CHAPELLE	Christian ARNOUIL	Jean-Philippe FARFAL
CENAC ET ST JULIEN	Philippe BOISSON	
DAGLAN	Maurice LAPOUGE	Déborah LECLERCQ
DOMME		
FLORIMONT GAUMIER	Mathias LUCAS	
GROLEJAC		
NABIRAT	Christiane DESMOULINS	
ST AUBIN DE NABIRAT	Christfan GARRIGOU	Damien BARD
ST CYBRANET	Alain BIELHER	
ST LAURENT LA VALLEE	*	
ST MARTIAL DE NABIRAT	Hervé MENARDIE	François DEFONTAINE
ST POMPON		
VEYRINES DE DOMME	Pascal FARINA	Pascal MISSIAEN

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE LA DORDOGNE FORET BESSEDE :

ALLAS LES MINES		
CASTELS ET BEZENAC		
MEYRALS	Éric HAUTESERRE	Joël LE CORRE

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HOMME :

AUBAS	Jean-Marie DESCAMP	
COLY-ST AMAND	Jean-Louis BREUIL	
FANLAC		
LA CHAPELLE AUBAREIL	Sébastien FRIT	
LES FARGES	Philippe LAVIEVILLE	
MONTIGNAC		
PEYZAC LE MOUSTIER		
SERGEAC	Pierrette BLEMONT	
ST LEON SUR VEZERE	Gé KUSTERS	
THONAC	Patrick LE MELLEDO	Cyril CERF
VALOJOUXX	Jean-Pierre MEGE	

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR :

BEYNAC et CAZENAC	Serge PARRE	Francis VAUCEL
LA ROQUE GAGEAC	Jérôme PEYRAT	Jacques TUNEU
MARCILLAC ST QUENTIN		Christine LASCOMBE
MARQUAY	Sylvie JESINGHAUS	
PROISSANS	Patrick CROUZILLE	
SARLAT LA CANEDA	Marie-Pierre VALETTE	Marlies CABANEL

ST ANDRE-ALLAS
ST VINCENT DE COSSE
ST VINCENT LE PALUEL
STE NATHALENE
TAMNIES
VEZAC
VITRAC

Jean-Jacques ALBIE
Eric ALARD
Frédéric TACHE
Christian ROBLES

Céline DUVAL
Sylvie DELBARY
Daniel CHAZARAIN

Excusés :

Marie-Laure FERBER (Carlux), M. Jean-Pierre PLANCHE (Simeyrols), M. Fabrice LEFEVRE (Simeyrols), Jocelyne TIREL LALAUE (Groléjac), Jacqueline JOUANEL (Meyrals), Hervé CARVES (Castels et Bézenac), M. Marc PONS (Tamniès).

Procurations :

Mme Claudine FARFAL (Saint Cybranet) donne pouvoir à M. Alain BIELHER (Saint Cybranet)
Mme Catherine BERTHELOT (La Chapelle Aubareil) donne pouvoir à M. Sébastien FRIT (La Chapelle Aubareil)
M. Guy PRIESTER (Pechs de l'Espérance) donne procuration à M. Gérard VIELLE (Pechs de l'Espérance)

Mme Marlies CABANEL (Sarlat) a été élue secrétaire de séance.

Le Président rappelle que la déchèterie de Montignac, construite en 2000, n'est plus aux normes actuelles et nécessite des travaux importants. L'espace disponible ne permet pas de disposer de 9 quais de dépôt, de construire en dur des bâtiments pour déposer les Déchets Ménagers Spéciaux (DMS), les mobiliers et l'électroménager, de disposer d'une entrée et d'une sortie distinctes pour les usagers. Pour ces raisons, le SICTOM avait sollicité l'aide de la commune afin de trouver un terrain en prévision d'une reconstruction.

Après de nombreuses recherches, aucun terrain ne semble correspondre à nos besoins. Aussi, la commune de Montignac propose d'étendre la déchèterie au-delà des quais existants, de créer une zone de giration en continuité ainsi qu'un chemin aménagé pour la circulation des poids lourds en dessous de la déchèterie.

Ainsi :

- trois niches pourraient être ajoutées au quai existant,
- l'espace de circulation des voitures des usagers en haut de quai pourrait s'effectuer avec une entrée et une sortie distinctes,
- la zone de circulation des camions en bas de quai serait suffisante pour manœuvrer et déposer les caissons, et pourrait également s'effectuer avec une entrée et une sortie distinctes.

Avant de décider de l'achat du terrain, une étude de faisabilité est nécessaire et permettra d'appréhender les différentes problématiques liées à l'extension de la déchèterie sur ce terrain.

Le cabinet d'architecture Rémi Leyris Architecte (RLA), domicilié à Montignac (et son prédécesseur, Jacques Laumond), ayant assuré la maîtrise d'œuvre lors de la création de nos différentes déchèteries, le Président propose à l'assemblée délibérante que celui-ci assure cette nouvelle mission, laquelle peut se résumer ainsi :

- Relevé sommaire : relevé des parcelles concernées par le projet / topographie périmétrique sommaire / plan de masse simplifié
- Etude de faisabilité, échelonnement du projet : estimation des ratios, schémas de principe, flux.

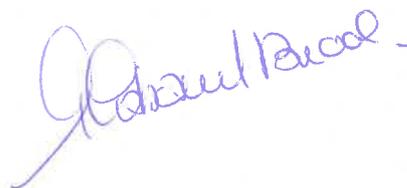
Vu l'avis du Bureau syndical, réuni le 06 décembre 2024,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DONNE** son accord pour réaliser une étude de faisabilité pour la requalification de la déchèterie de Montignac,
- **MISSIONNE** le cabinet RLA, architecte à Montignac, pour réaliser l'étude de faisabilité pour la requalification du site pour un montant de 3 150,00 € HT soit 3 780,00 € TTC,
- **AUTORISE** le Président à signer les documents à intervenir,
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2025 du budget général.

Fait à Marcillac-Saint-Quentin, le 06 décembre 2024.

Marlies CABANEL
Secrétaire de séance



Jérôme PEYRAT
Président

